

Groupe Scolaire de l'Ecole Communale de Warchin.
Implantation Béclers des Champs
11, rue de la Buissaie
7532 Béclers
069/54.74.05.

Direction : Marie-Laure Denys

Projet d'établissement de l'école **communale**

Béclers des Champs.

Sept 2024-Sept 2027

« Pour que l'enfant parle, il faut qu'il pense et pour qu'il pense, il faut qu'il vive !

Faites-les vivre, ils parleront ! »

Pauline Kergomard, 1838 - 1925



Chers parents,

Bienvenue dans notre communauté éducative !

Au cœur de notre école, un nouveau projet d'établissement prend vie, fruit d'une réflexion collective de notre équipe enseignante et de l'approbation du conseil de participation.

Ce projet incarne nos valeurs et détaille les axes de développement ainsi que les actions concrètes qui guideront notre parcours commun.

Conçu en harmonie avec les principes du Code de l'enseignement fondamental et la mise en œuvre du tronc commun, ce projet vient enrichir le projet éducatif et le projet pédagogique de l'enseignement communal de la Ville de Tournai.

En vous engageant à nos côtés, vous embrassez notre vision pédagogique et les actions concrètes définies dans ces projets.

Nous vous souhaitons un parcours scolaire épanouissant en notre compagnie et vous assurons de notre engagement à vos côtés.

Bienvenue dans notre école, où chaque enfant est encouragé à grandir, apprendre et s'épanouir.

Pour l'équipe pédagogique

Marie-Laure Denys

Directrice

A. Valeurs

A.1 Épanouissement personnel

Considérer chaque être dans sa totalité, se préoccuper de son développement harmonieux en tenant compte des facteurs physiologiques, psychologiques, sociologiques, affectifs, moraux, intellectuels intervenant dans la construction de la personnalité.

Notre action pédagogique visera à éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun.

Concrètement :

- En tenant compte des besoins spécifiques en élaborant des aménagements raisonnables.
- En proposant le choix du cours philosophique, une heure par semaine.

A.2 Fraternité

Liens amicaux et solidaires entre individus formant un ensemble.

Nous portons une attention particulière à la solidarité, à la tolérance surtout au vivre-ensemble.

L'école est une petite communauté où il doit faire bon vivre et où chacun à sa place.

Concrètement :

- En organisant des cercles de paroles lors de la gestion de conflits.
- En aidant les plus jeunes.
- En instaurant le tutorat dans la classe des plus grands.

A.3 Responsabilité

Être conscient de ses actes et en maîtriser les conséquences. Obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, d'être garant de quelque chose.

Notre travail pédagogique visera le développement de l'autonomie, le contrôle de l'inhibition et la gestion du temps.

Concrètement :

- En développant l'autonomie de l'enfant dans les apprentissages scolaires, en apprenant par exemple, à gérer son temps quand il a terminé son activité en lui permettant d'accéder à une banque d'activités.
- En travaillant en ateliers ou en groupes.

B. Spécificités

B.1 Situation

L'école est idéalement nichée au cœur du village, offrant un cadre paisible et authentiquement rural. Entourée par les champs et les bois, elle bénéficie d'un environnement naturellement serein et calme. Cette tranquillité se traduit par une ambiance propice à l'apprentissage et à la concentration, favorisant ainsi la réussite scolaire des élèves. De plus, le parking situé sur la place permet aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité, offrant une commodité supplémentaire à cette atmosphère accueillante et harmonieuse.

B.2 Établissement

L'école offre des salles de classe spacieuses et spécialement aménagées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe d'âge. Dotées d'un équipement technologique tel qu'un tableau interactif, un téléviseur interactif, des ordinateurs et des tablettes, les salles offrent un environnement d'apprentissage moderne et stimulant.

La cour de récréation, divisée en trois espaces distincts en fonction des activités et de l'âge des enfants, favorise une meilleure sécurité et une organisation optimale des jeux. De plus, des préaux sont disponibles pour permettre aux enfants de jouer à l'extérieur quelles que soient les conditions météorologiques.

Le réfectoire, lumineux et polyvalent, offre un espace convivial pour les repas et les activités diverses.

L'une des particularités de notre école est son organisation en classe composite, offrant ainsi aux élèves une expérience d'apprentissage enrichissante et diversifiée. Notre équipe pédagogique, motivée et à l'écoute, veille à offrir un environnement éducatif stimulant et bienveillant pour tous les enfants.

B.3 Services

- L'école est ouverte de 7h à 18h.
- Un accueil extrascolaire est possible le mercredi après-midi jusque 18h.
Un transport est alors organisé par la ville vers l'école de Gaurain.
- Un transport scolaire peut être organisé sous réserve d'acceptation du dossier.
- Un repas préparé par un traiteur sous surveillance d'une diététicienne peut être commandé.
- Un cours de néerlandais est assuré de la P3 à la P6.

B.4 Transition vers le secondaire

Notre pédagogie prépare nos élèves à la grande aventure du secondaire ;
Concrètement :

- En mettant en œuvre une méthode de travail.
- En apprenant à travailler seul.
- En gérant son emploi du temps (anticipation).
- En organisant son travail en fonction du planning de la classe (Quand l'enseignant est occupé avec l'autre classe et que j'ai fini mon travail, j'en profite pour revoir ma leçon ou prendre de l'avance ou faire mon plan de travail).
- En préparant le journal de classe plusieurs jours à l'avance, la leçon est toujours mise la veille du contrôle.
- En travaillant en groupes.

C. Prescrits éducatifs et pédagogiques mis en œuvre

C.1 Missions prioritaires livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire (Décret du 03-05-2019)

Article 1.4.1-1. :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 1.4.1-2. :

Les savoirs, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens. Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école. [...]

Article 1.4.1-3. :

Adaptation de la définition des programmes d'études et du projet pédagogique [...]

Des missions spécifiques au tronc commun :

Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales

Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun

De l'autonomie des écoles :

Du projet éducatif et du projet pédagogique

Des programmes d'études

Du projet d'école

Du règlement des études

De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

Du parcours des élèves :

Du rythme de l'élève

De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée

De l'accompagnement personnalisé

Des élèves à besoins spécifiques :

Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire

Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours de philosophie et de citoyenneté

Décret du 14 mars 1995 : "École de la réussite"

- Mise en place d'une organisation en cycles.

Circulaire du 03/08/2017

- Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s).

Décret du 11/07/2002

- Organisation des formations en cours de carrière.

Décret du 17/06/2021

- Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS

C.2 Découverte, production, création

Notre enseignement privilégie des animations et situations d'apprentissage qui ont un lien avec la nature.

Ces animations serviront à donner du sens à l'instruction.

Exemples : entretien de l'environnement proche (bacs à aromates, compost, ...), visite d'une chèvrerie ou d'une ferme.

C.3 Articulation pratique/théorique

Dès l'entrée en maternelle, l'enfant rencontrera des livres et du matériel.

Son premier apprentissage sera d'apprendre à les respecter.

Le travail sur la conscience phonologique et le vocabulaire lui permettra à mieux appréhender sa formation en lecture.

La méthode utilisée au sein de notre établissement est une méthode propre à l'établissement.

Celle-ci commence exclusivement avec les Alphas de la rentrée jusqu'en fin décembre.

Dès la rentrée de janvier, des petits romans sont introduits avec l'apparition des « Sami et Julie ». La lecture se fait de manière individuelle auprès de l'enseignante puis un petit questionnaire vérifie la compréhension.

À partir de février, les sons complexes (ou, oi, an, on) font leur apparition.

Des fiches de texte et de banques de mots sont travaillées selon les thématiques abordées.

En deuxième année, les enfants revoient les sons vus en première année d'août à octobre.

Dès novembre, des nouveaux sons (eau, oin, ail, ...) seront vus séparément. Il y aura des fiches de lecture et des exercices sur ceux-ci.

La lecture de petits romans, comme Sami et Julie, se poursuit.

À partir de la troisième année, le travail de la compréhension prendra le pas sur le décodage. Ce travail se poursuivra jusqu'en sixième année.

En mathématique, chaque classe est pourvue de matériel visant à faciliter la transition vers l'abstraction, tel que des réglettes cuisenaires et du matériel de mesure.

De plus, les élèves seront stimulés dans leur démarche scientifique grâce à des animations.

C.4 Équilibre travail individuel et collectif

Votre enfant aura des moments collectifs et des moments individuels d'apprentissage en fonction de celui-ci.

Au coin regroupement, l'enfant sera accompagné de ses camarades pour l'histoire ou l'apprentissage d'une comptine.

Plus tard, il sera accompagné de ses camarades autour de la table de manipulations ou de la table d'appui.

En individuel, quand il travaillera dans son plan de travail.

Le tutorat ou la collaboration entre les élèves est une différenciation efficace lors des apprentissages.

Un enfant peut expliquer une notion vue à un autre enfant en utilisant ses mots.

C.5 Évaluations

Votre enfant sera évalué à travers différents moyens tout au long de son cursus scolaire.

Par exemple, lors d'exercices collectifs en classe ou lors de petites évaluations tout au long de l'année ainsi que par des épreuves de fin de cycle (P2 – P4).

À partir de la troisième année, les leçons pourront être inscrites à l'avance dans le journal de classe mais toujours dans la case de la veille du contrôle.

En fin de P6, l'évaluation est certificative (CEB).

C.6 Technologies de la communication et de l'information

Nos classes sont équipées de Tableaux Blancs Interactifs (TBI) ou de Tableaux Vidéo Interactifs (TVI), ce qui rend les notions plus accessibles et les leçons plus ludiques, favorisant ainsi les interactions. Cette approche améliore les apprentissages.

De plus, des tablettes sont disponibles lors des ateliers, permettant une différenciation efficace pour la remédiation ou le dépassement des élèves.

Des animations de l'ASBL « Kaleidi » complètent la formation sur les technologies.

C.7 Activités culturelles et sportives

Votre enfant complètera ses apprentissages par le biais du jeu, de l'écriture, de la sculpture, du chant, de la peinture, ...

En outre, il participera aussi à diverses activités sportives organisées par les maîtres spéciaux.

Il visitera les musées de manière vivante grâce au service pédagogique de la Ville de Tournai.

Nous organisons également des animations au sein de l'école telles que les Jeunesses Musicales.

Des journées extérieures sont organisées afin de s'ouvrir sur le monde (visite à la chèvrerie de la Croix de la Grise, visite d'une ferme, à Thimougies, ...).

Des classes de découvertes, avec ou sans nuitée, sont organisées, et tous les 3 ans, une classe de neige.

C.8 Citoyenneté

Les manifestations ou les activités proposées amèneront votre enfant à développer son esprit citoyen.

Le travail sur le relais de la mémoire se transmettra en participant à la commémoration du 11 novembre au monument aux morts de Béclers.

Le tri des déchets et le compost renforceront l'esprit citoyens responsables.

C.9 Ouverture sur le quartier

Située au cœur même du village, notre école joue un rôle essentiel dans la vie communautaire rurale. En étroite collaboration avec le comité de parents, elle participe activement à diverses initiatives et événements locaux, contribuant ainsi à renforcer les liens au sein de la communauté. Parmi ces activités, notre école organise chaque année, en partenariat avec le comité de parents, un marché de Noël d'envergure, qui se déroule au restaurant du village. Cet événement est l'occasion pour les habitants de se rassembler, de célébrer ensemble les festivités de fin d'année, et de soutenir les artisans locaux. Cette collaboration dynamique entre l'école et la communauté témoigne de notre engagement à offrir une éducation ancrée dans la réalité locale et à encourager la participation active de nos élèves à la vie du village.

D. Communication avec les parents

La communication à l'école se déploie à travers divers moyens.

Chaque enfant reçoit un cahier ou une farde de communication en début d'année ou à son arrivée, où les échanges sont consignés au fil du temps.

De plus, nous utilisons la plate-forme Konecto SUID pour les communications générales et spécifiques à chaque enfant.

Chacun dispose d'un accès personnel pour que les parents puissent suivre les informations concernant l'école, la classe ou leur enfant.

Notre école est également présente sur Facebook, où nous partageons les activités vécues en classe ou lors des sorties.

En primaire, les enfants reçoivent un journal de classe où sont notés les devoirs, les leçons et les justificatifs d'absence.

En septembre, une réunion collective explique le fonctionnement de l'année et les projets à venir.

En outre, trois réunions individuelles sont organisées pour discuter de l'évolution de chaque enfant.

La direction est accessible par téléphone, par mail et sur rendez-vous.

Téléphone : 0498/907 647

Mail : ecole.beclersdeschamps@tournai.be

E. Communication sur les frais réclamés en cours d'année

En début d'année scolaire, les parents reçoivent une estimation des frais scolaires ainsi que leur répartition prévue.

Trois fois par an, des décomptes périodiques sont envoyés aux parents.

Les paiements sont à effectuer par virement.

Sur demande, les montants excédant 50€ peuvent être échelonnés.

F. Maintien d'un élève dans l'année

Un élève éprouvant des difficultés persistantes peut être maintenu dans son année.

Dès le début l'année, l'équipe pédagogique déploie un dispositif spécifique et ajuste les méthodes d'enseignement en collaboration avec le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) et les pôles territoriaux.

Lors de persistance des difficultés, un dossier est ouvert dans le Dossier d'Accompagnement de l'Élève (DAccE). Celui-ci mentionne les dispositifs spécifiques mis en place ainsi que l'évaluation de ceux-ci et les ajustements apportés.

G. Aménagements raisonnables

Des aménagements raisonnables peuvent être mis en place en suivant un protocole :

- Attestation d'un professionnel de la santé (logopède, médecin, pédopsychiatre, orthoptiste, psychologue, ...)
- Conseil entre le professionnel attestant le trouble, les parents, le titulaire, le CPMS et la direction.
- Suivi régulier entre les intervenants.
- Rapports de chaque conseil dans le dossier individuel de l'enfant.

Les aménagements ne peuvent en aucun cas perturber le bon fonctionnement de la classe ou le groupe classe.

H. Intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire

L'école accueille les enfants à besoins spécifiques dans le respect du décret.
Des aménagements raisonnables sont mis en place en concertation avec l'école partenaire ou le Pôle territorial et le CPMS.